

Aliénation de terrains rue de Dole à l'Hôtel SIATEL

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire des parcelles cadastrées section LW n° 45 et n° 99 sises rue de Dole à Châteaufarine. Ancienne poudrière militaire de Prabey constituée de fossés et de galeries souterraines, ces deux parcelles forment une entité foncière indivisible d'aucune utilité communale et non constructible. Cette propriété est par ailleurs enclavée entre l'Hôtel SIATEL et l'Hôtel CAMPANILE.

L'Hôtel SIATEL a sollicité la Ville de Besançon dans le but d'acquérir ces parcelles et de les aménager en espaces verts (lieu de promenade, jardin d'agrément, etc.).

L'Hôtel CAMPANILE ne désirant pas se porter acquéreur, il est donc proposé de donner une suite favorable à la sollicitation de l'Hôtel SIATEL en lui cédant ces terrains d'une contenance totale de 1 144 m² au prix des Domaines, soit 5 700 F (cinq mille sept cents francs).

Il convient d'enregistrer ces opérations par les écritures d'ordre budgétaires suivantes et d'ouvrir au budget les crédits correspondants :

Imputation budgétaire		Fonctionnement		Investissement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
92.824.775.501.30100	Produit de la vente	5 700,00			
914.2111.501.20200 BAT - 980901	Valeur comptable de la propriété			1,00	
934.675.501.20200	Valeur comptable de la propriété		1,00		
914.192.501.20200	Différence sur réalisation (positive)			5 699,00	
934.676.501.20200	Différence sur réalisation (positive)		5 699,00		
Totaux		5 700,00	5 700,00	5 700,00	0,00

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.